



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 6/2022 au Conseil communal de Sullens

Crédits complémentaires 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon le préavis 3/2021 *Compétences financières de la Municipalité*, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les dépassements du compte de fonctionnement et de solliciter l'octroi des divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles ou non prévus lors de l'établissement du budget 2022.

Budget de fonctionnement

| Comptes | Désignation | Budget 2022 en CHF | Complément demandé en CHF |
|---------------------------------------|--|--------------------------|---------------------------------|
| 1 102 <u>102.3000.00</u> | ADMINISTRATION GÉNÉRALE Municipalité <u>Traitements</u> Vacations – ajustement et réunion dans même compte (fixes et vacations) | 115'000.- | 25'000.- |
| 110 <u>110.3170.00</u> | Administration Réceptions et manifestations Repas des Aînés et divers | 20'000.- | 11'000.- |
| 3 350 <u>350.3140.00</u> | DOMAINES ET BÂTIMENTS Grande salle et Battoir <u>Entretien des bâtiments</u> Travaux de sécurité AEAI 16'000.- | 35'000.- | 55'000.- |

| | | | |
|---------------------------------------|---|-----------|------------------|
| 355 <u>355.3140.00</u> | Travaux de sécurité OIBT 30'000.- Autres 9'000.- La Lovettaz <u>Entretien des bâtiments</u> Rénovation d'appartement suite changement locataire et divers autres travaux d'entretien | 40'000.- | 20'000.- |
| <u>355.4230.01</u> | <u>Location des bâtiments</u> Perte de loyers appartement | 233'000.- | 17'000.- |
| 5 460 <u>460.3180.00</u> | TRAVAUX Epuration <u>Prestations de service</u> Divers contrôles par bureau d'ingénieurs | 2'000.- | 7'000.- |
| | Total des crédits complémentaires | | 135'000.- |

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 8 décembre 2022, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 6/2022
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2022 concernant le compte de fonctionnement pour un montant net total de CHF 135'000.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Christian Gozel, Syndic

Commission des finances : M. Henri Martin, M. Nicolas Valet,
M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi,
Mme Aline Jordan